

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 167

Artikel: Jean Meynaud
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015765>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean Meynaud

C'est un hasard objectif triste que la mort de Jean Meynaud coïncide avec le dernier numéro de la première série de DP, lui qui a été si étroitement associé à notre numéro 1.

Le numéro 1 était un numéro un peu crispé, nous essayions de poser notre voix, l'accueil fut d'abord prudent. Jean Meynaud lui n'hésita pas. Nous avions utilisé ses travaux pour un article sur les parlementaires fédéraux, il nous téléphona : « Passez un soir avec votre équipe. » L'équipe, nous faisions sonner le mot avec un peu de boy scoutisme, débarqua un soir chez Meynaud, près du Petit-Chêne aux Charmettes, dans un rez-de-chaussée tranquille, débordant de végétation qu'il avait su trouver à Lausanne.

Qu'on nous permette de raconter ce souvenir inéfable. Nous étions pas tout à fait sûrs de nous ou du moins de notre journal, donc timides, mais la soirée avançait, animée, apéros et amuse-bouche, quand Meynaud nous dit : maintenant « à table » et qu'il nous transféra dans la salle à côté avec table garnie d'une dinde et de rouges français. Ainsi DP pénétra la crêmaillère.

C'était son exceptionnelle générosité. Elle ne cessa de se manifester, nous le voyions une heure tous les quinze jours. Jamais nous ne l'avons trouvé autrement qu'écrivant en s'enivrant de musique (sa discothèque était encore plus incroyablement riche que sa bibliothèque) ; il nous donnait un conseil, complétait notre bibliographie, une générosité intel-

lectuelle semblable à sa générosité d'hôte. Du Canada même, il ne nous retira pas son appui. Parfois un mot d'encouragement, mais où perçait un peu de scepticisme : quelle persévérance à faire vivre ce journal, nous disait-il, mais, et cela il le soutenait, il est si difficile d'être socialiste en Suisse!

A une époque où la contestation n'était pas à l'ordre du jour, il avait su démontrer qu'un enseignement universitaire pouvait sortir des chemins battus, retrouver le contact avec la vie, avec les hommes. Même la politique locale, les partis devenaient objet d'étude, et sans ennui pour des étudiants qui auraient plutôt été portés à y voir des institutions méprisables.

Meynaud réconciliait la vie, l'université, et la chose publique. Cela dérangeait des habitudes ; l'officialité réagit, selon l'habitude, plutôt mesquinement, qu'ouvertement. Meynaud se lassa ; il quitta la Suisse.

Nous avons eu le privilège à DP de publier des extraits de ses études sur le coup d'Etat des colonels grecs, sur la tentative de colonisation de la Crète par la Litton Industrie.

Il faudrait parler de l'importance de son œuvre : analyse des groupes de pression, de l'exploitation du consommateur. Mais son œuvre est surtout vivante pour ceux qui ont été ses étudiants et ses amis. Un lien commun les unit. Dans la presse romande, A. Tille, G. Plomb, doivent beaucoup à Meynaud, comme nous-mêmes à DP. Comme Gerasimos Notaras qui croupit toujours les prisons grecques par la volonté des colonels.

DP hebdo et le Jura

Le passage de « Domaine Public » à l'hebdomadaire coïncide dans le Jura avec la création de notre groupe-correspondant. Nous sommes ainsi confrontés en même temps aux problèmes posés par la diffusion d'un « nouveau » journal et aux questions soulevées par l'organisation et l'animation d'une équipe de réflexion et de rédaction régionale.

Il est facile d'attendre un journal, de le lire, de le « classer » parfois et, dans le meilleur des cas, de l'utiliser comme instrument politique personnel.

Mais comment passer d'une attitude passive de lecteur-spectateur, plus ou moins engagé, à un rôle de « rédacteur-acteur » et de responsable ?

Avant de répondre à cette question, tentons de préciser ce qu'était DP pour l'abonné d'hier.

DP était tout d'abord une source d'informations et une documentation sérieuse sur les problèmes importants de notre temps et de notre pays, ainsi qu'un ensemble de faits et de données parfois exclusifs. La presse habituelle est souvent muette sur certains sujets gênants ou tabous et presque toujours discrète, partielle, sinon partielle sur les données économiques (l'affaire des tortures du Lac Noir, essai sur le capitalisme suisse, dossier TV suisse). DP se voulait ensuite explication de l'événement, explication cohérente, traduisible en actions politiques concrètes (dernières élections au Conseil National, Question Jurassienne, etc.). DP soumettait enfin à ses lecteurs des idées et des propositions qui étaient de nature à alimenter leur réflexion et à nourrir leurs engagements politique, syndical ou professionnel (Epargne négociée, service militaire différencié, recherche pédagogique, etc.).

Tout en continuant d'assurer ce triple rôle d'information, d'explication et de « promotion », DP devra demain, plus que par le passé, s'accrocher à l'actualité, la suivre, la « traquer », la comprendre, l'infléchir.

C'est, croyons-nous, dans cette perspective que notre groupe régional pourra apporter sa contribution à « Domaine Public ».

Préoccupés par le devenir de notre région, nous entendons nous attacher à la découverte et à l'explication de la réalité jurassienne. Sans ignorer et sans minimiser la « Question jurassienne » elle-même,

me, nous voulons examiner et étudier l'ensemble des problèmes qui se posent à nous (développement économique, aménagement du territoire, animation culturelle, etc.).

Cette réflexion sur notre situation, cette recherche et cette présentation des points chauds, parfois exemplaires, de « notre » actualité ne devront cependant pas nous faire oublier notre insertion dans un espace plus vaste. Nous voulons participer non seulement à notre histoire, mais aussi, par solidarité à celle des régions voisines.

Dans cette perspective nous souhaitons enfin que DP devienne un instrument de communication entre les mouvements formels et informels de gauche, que DP contribue à la coordination des actions de sensibilisation et de mobilisation de ces différentes organisations lors des prochaines campagnes politiques, au sujet notamment des nombreuses initiatives fédérales et des modifications partielles déjà annoncées de la Constitution, ainsi que pour de véritables débats en particulier sur le « Contrat de législature » et sur le statut de la télévision.

Groupe du Jura

A Saint-Prex, un jardin d'Eden

En matière d'offre d'emploi nous connaissons déjà le « travail agréable au sein d'une équipe jeune et dynamique » et la « place de partage assurée ». Mais il faut croire que ces arguments ne portent plus. Vetropack, industrie d'emballage en verre (usines à Saint-Prex, Bülach et Wauwil), cherche des jardiniers-amateurs ! Sur une pleine page publicitaire on peut voir en effet un jardinier soignant son plant de tomates. Le texte exalte la vie agréable qu'en mène à Saint-Prex : mise à disposition d'un petit jardin, loisirs multiples tels que l'apiculture, la philatélie, la numismatique, la colombophilie, la musique... Et de conclure que les gens qui pratiquent ces différents travaux ont tous un... passe-temps en commun : la fabrication des emballages en verre. A croire que la civilisation des loisirs est devenue réalité sur les bords du Léman.

Villette, vins ou villas ?

Villette, site d'importance nationale. Une petite commune vit ce destin; ce qui s'y passe est donc important : les discussions sur les zones vertes n'y sont plus de tapis vert; ça se joue sur le terrain, ceps en mains.

Site national ? Tout est relatif. En comité de rédaction, les non-Vaudois ont demandé : c'est où Villette ? Nous avons expliqué. Mais, nous aussi, avons des vignes, a dit le Genevois !

Donc Villette, c'est la marche de Lavaux contre la poussée urbaine lausannoise. Lutry a été grignoté; dans son dos Grandvaux, hélas, subit le lent pourrissement des constructions mal contrôlées.

Villette, grâce à une solide tradition vigneronne, grâce au fait que des institutions étatiques y possèdent de grandes surfaces, a su résister.

Les conditions sont pourtant les pires. Tout le vignoble est classé en vertu d'un vieux plan d'extension en zone villas. Comme les dessertes du vignoble sont bien tracées, comme les égouts et les conduites d'eau descendant la pente par gravitation, le terrain est équipé. Rien ne s'oppose donc à une prolifération de villas.

La municipalité, entraînée par le syndic Chollet, a courageusement pris les choses en main. Elle a d'abord écarté la solution de facilité qui aurait consisté à se réfugier dans les jupes de l'Etat qui, en appliquant la loi sur la protection des sites, aurait pu classer le vignoble, d'autorité. Un travail, difficile, de persuasion a donc été entrepris.

Même si finalement il fallait en arriver à une solution étatique, il importe de souligner cette volonté communale de résoudre elle-même son problème. Le corollaire de cette volonté a été de ne pas admettre que soit figé le village. Même dans les sites nationaux, un certain développement, lié aux villages existants, doit être réservé. D'abord parce qu'une commune doit pouvoir respirer; ensuite parce qu'un paysage figé, immuablement, comme un tableau, perd ses qualités de vie et par conséquent même son charme naturel.

L'extension toutefois ne peut être que très limitée, regroupée et traitée avec beaucoup de soins par les architectes et urbanistes.

Admettre une petite zone constructible, c'est résoudre, partiellement du moins, dans un cas difficile comme celui de Villette, le problème des indemnités. Si le 90 % du territoire est classé inconstructible, ceux qui prétendaient y construire doivent transférer leur prétention sur la zone à bâti; ils touchent donc en quelque sorte une indemnité en nature, et non pas en espèce.

Pour toutes ces raisons, l'expérience de Villette est intéressante.

La situation est hélas ! aujourd'hui brouillée. La municipalité se heurte à l'opposition de ceux qui voudraient utiliser librement leur droit de construire et surtout à celle de ceux qui, travaillant en ville, mais résidant dans le village, désirent en vernir le pittoresque, parce que c'est là qu'ils se reposent ou qu'ils reçoivent leurs amis, et non pas là qu'ils vivent et œuvrent. Ce sont les ultras.

Et puis un Monsieur Weber appelé par eux est venu de Paris tenir conférence de presse, ayant accepté quand on lui a expliqué jusqu'où il fallait prendre le train pour arriver à Villette.

Dans cette confusion cultivée par les ultras, il faut s'en tenir aux principes: la solution adoptée par la Municipalité, sous réserve d'un examen des qualités architecturales du projet, peut être considérée comme la meilleure, car elle remplit trois conditions d'un aménagement communal du territoire :

Opérer un remaniement pour limiter la zone à construire, classer zone agricole (viticole) le reste du territoire, indemniser les propriétaires en nature.

La solution municipale n'est donc pas un compromis. Elle est le fait d'une réflexion juste. Elle s'imposera ailleurs encore.

Il importe donc de la défendre contre le brouillage des idées.